

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT
2026-431 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES DE LA GRILLE DES USAGES
ET DES NORMES**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : *Règlement 2026-431 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions interprétatives de la grille des usages.*
2. Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le 2 juin 2026, à 20 h, à la salle du conseil située au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de *Règlement 2026-431 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions interprétatives de la grille des usages* vise à préciser les dispositions interprétatives de la grille des usages relatives à la densité d'occupation du sol.
4. Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, aux heures habituelles de bureau ainsi que sur son site internet.

Donné à Saint-Dominique, ce 20 mai 2026.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche